

Règlement européen sur la déforestation – en application le 30 décembre 2026

Qu'est-ce que l'eudr ?

L'EUDR désigne l'EU Deforestation Regulation, à savoir le règlement (UE) 2023/1115 relatif aux produits « zéro déforestation ». Le règlement contient des règles exigeantes mais essentielles pour mettre fin à la déforestation et à la dégradation des forêts dans le monde. L'EUDR sera mis en œuvre en 2 phases :

- **Phase 1** : 30 décembre 2026 – application obligatoire de la législation par les grands et moyens opérateurs et commerçants
- **Phase 2** : 30 juin 2027 – application obligatoire de la législation par les micro et petits opérateurs



L'EUDR s'appliquera à la mise sur le marché européen et à l'exportation hors d'Europe des matières premières suivantes (et des produits qui en sont issus)

- | | |
|--------------|-------------------|
| ► Hout | ► Cacao |
| ► Caoutchouc | ► Café |
| ► Bovins | ► Palmier à huile |
| ► Soja | |

Contexte

L'objectif principal des nouvelles règles EUDR est de prévenir la déforestation et la dégradation des forêts. Ces règles contribuent à réduire, à l'échelle mondiale, la part de l'UE dans le changement climatique et la perte de biodiversité.

La loi protège également les moyens de subsistance de millions de personnes, comme les peuples autochtones et les communautés locales qui dépendent des écosystèmes forestiers. Les entreprises doivent démontrer que leurs produits respectent les droits de ces personnes. Enfin, les consommateurs européens peuvent avoir la certitude que les produits qu'ils achètent ne contribuent pas à la disparition ou

à la dégradation des forêts, en particulier des forêts tropicales irremplaçables.

Que se passe-t-il le 30 décembre 2026 et le 30 juin 2027 ?

- Les opérateurs (primaires) doivent mettre en œuvre une procédure de diligence raisonnée et soumettre une déclaration de diligence raisonnée (due diligence statement) pour les produits concernés qu'ils souhaitent mettre sur le marché européen ou exporter hors de l'UE.
- La procédure de diligence raisonnée comprend 3 étapes :
 1. Collecter et conserver les informations démontrant la conformité des produits
 2. Analyser le risque de non-conformité dans la chaîne d'approvisionnement sur la base des informations obtenues lors de l'étape 1
 3. Prendre des mesures pour réduire le risque
- Des simplifications sont prévues pour certaines catégories d'opérateurs et de commerçants ainsi que pour les marchandises provenant de pays à faible risque.

Que se passe-t-il si vous ne respectez pas les règles ?

- Amendes
- Confiscation des produits ou des revenus
- Exclusion des procédures de marchés publics et des financements publics
- Impact négatif sur votre image de marque et votre stratégie ESG
- Perte potentielle de clients, susceptibles d'acheter leurs marchandises auprès de vos concurrents.

Classification européenne des risques des pays de production



La Commission européenne a classé les pays concernés en fonction du niveau de risque de déforestation et de dégradation des forêts lié à la production des matières premières. Les pays reçoivent une classification de risque Élevé, Standard ou Faible.

Pour les pays à faible risque, la procédure simplifiée peut être appliquée.

Comment nous pouvons vous aider avec l'EUDR

Analyse de risque EUDR

Cette analyse permet à une entreprise de déterminer si elle est soumise à la réglementation EUDR de l'UE.

Sur la base de cette analyse, nous pouvons déterminer :

- ▶ dans quelle mesure vos marchandises relèvent de l'EUDR
- ▶ quel est votre rôle dans le cadre de l'EUDR pour chaque transaction
- ▶ quelles sont vos obligations pour chaque rôle
- ▶ quelles données vous devez collecter et déclarer

Formation EUDR

Nous pouvons donner à votre personnel une formation pratique, adaptée à votre secteur, sur :

- ▶ ce qu'est l'EUDR et comment il fonctionne
- ▶ comment déterminer si des marchandises relèvent de l'EUDR
- ▶ comment déterminer quel rôle EUDR et quelles obligations s'appliquent
- ▶ les données dont votre agent en douane a besoin
- ▶ comment établir et soumettre une déclaration de diligence raisonnée

La formation peut être dispensée en ligne ou dans vos locaux, selon vos besoins.

Assistance conformité EUDR

BDO peut vous assister dans l'accomplissement d'un certain nombre d'obligations en matière d'EUDR :

- ▶ l'élaboration d'une matrice reprenant les rôles possibles et les obligations spécifiques
- ▶ l'élaboration d'un questionnaire en vue de collecter les informations requises conformément à l'article 9 de l'EUDR
- ▶ l'élaboration de procédures d'évaluation des risques et de mesures d'atténuation
- ▶ l'assistance pour l'accès au système d'information et la soumission des déclarations de diligence raisonnée

Par ailleurs, vous pouvez bien entendu également faire appel à nous pour des conseils et une assistance ad hoc concernant l'EUDR.

Pour plus d'informations, contactez-nous pour un entretien sans engagement



KATRIEN KEGELS

Partner

E-mail: katrien.kegels@bdo.be

Tel: +32 (0)3 230 58 40



THOMAS WOUTERS

Senior consultant

E-mail: thomas.wouters@bdo.be

Tel: +32 (0)3 230 58 40

▶ Follow us    

▶ www.bdo.be

BDO Belgium BV/SRL, a company under Belgian law in the form of a private limited liability company, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.
BDO is the brand name for the BDO network and for each of the BDO Member Firms



IBDO